MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)

- MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

Quatrième année n° 36

Première et deuxième éditions n° II
Quatrième édition n° 8

16 AOÛT 1956

INFORMATIONS

Zones I, II, IV

MOUCHE du CELERI

La larve de la mouche du céléri creuse une galerie dans les feuilles, les côtes et parfois les racines (céleri rave).

Les pulvérisations répétées (jusqu'à deux semaines avant la récolte) de bouillie au parathion et au malathion ou le diazinon sont très efficaces.

ROUILLE du CELERI

Certaines cultures sont actuellement atteintes par la rouille. Des pulvérisations cupriques ou au Ferbane, ou au Zinèbe (Captane, Ziram, T.M.T.D.) préviendront l'extension de cette maladie.

OIDIUM des CUCURBITACEES

Les melons, courges et concombres sont fréquemment atteints par un oïdium.

Employer un produit soufré ou du Karathane.

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux,

P.BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles,

L.L.TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, I6 rue de la République - MONTPELLIER. Le Gérant : TROUILLON. Autorisation du 6 Mars I956.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

(AVEYRON. AUDE. GARD. HERAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)

- MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

Ministère de l'Agriculture

Montpellier, le I6 août I956.

Ecole Nationale d'Agriculture
de Montpellier

STATION REGIONALE
d'AVERTISSEMENTS VITICOLES

Note n° I2

EUDEMIS. - Le vol des papillons de la troisième génération d'eudemis se développe en Pyrénées-Orientales où des captures importantes ont eu lieu à Toulouges-Vézian, à Baixas et à un degré moindre à Rivesaltes.

Le traitement s'y rapportant devrait être appliqué dès le I7 août et renouvelé une dizaine de jours après.

Dans l'Hérault, le vol est décalé de un ou deux jours et s'est manifesté à Adissan, Fontès, Péret, St-Georges-d'Orques.

Il conviendrait donc de traiter dès le I8 août. La véraison ayant débuté, l'emploi des arsenicaux est interdit.

MILDIOU. - Beaucoup de vignobles partiellement gelés en hiver ou non, dont la végétation se poursuit encore, sont le siège d'attaques de mildiou d'autant plus importantes que les traitements du mois de juillet ont été plus espacés.

Il serait encore utile - avant que d'autres orages ne se produisent - de protéger par un sulfatage la végétation nouvelle.

Le Directeur de la Station Régionale
d'Avertissements Viticoles :

G.BERNON